

Délibération DEL-CC-2025-200

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 16 DECEMBRE 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (51) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Bruno BODIN, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire GINGREAU, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, André BOISSONNOT, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (8) : Marie JARRY pouvoir à Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD pouvoir à Pierre-Yves MAROLLEAU, Jean Claude METAIS pouvoir à Emmanuelle MENARD, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Johnny BROSSEAU, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Bernard CARTIER pouvoir à Claudine GRELLIER, Jean-François MOREAU pouvoir à Bérangère BAZANTAY, Stéphane NIORT pouvoir à Armelle CASSIN

Absents (24) : Marie JARRY, Gilles PETRAUD, Dany GRELLIER, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIET, Jean-Paul GODET, Muriel HELOU-DEVILLERS, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Stéphane NIORT, Karine PIED, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU

Date de convocation : 10-12-2025

Secrétaire de séance : Jérôme BARON

FINANCES

Mutualisation – Refacturations « Téléphonie/Informatique » aux communes : 2ème semestre 2025

Considérant que dans le cadre de la mutualisation, certains frais facturés au service communautaire Direction des Systèmes d'information, concernent la Communauté d'Agglomération du Bocage bressuirais et certaines de ses communes membres ;

Considérant qu'une part de ces frais incombent aux communes ci-dessous respectivement référencées.

Il convient de préciser par délibération concordante pour chaque collectivité concernée, les montants de refacturation des frais avancés par la Communauté d'Agglomération pour le compte des communes respectivement référencées ci-dessous, pour le 2^{ème} semestre 2025 (période du 01/06/25 au 30/11/25).

Commune	Nature des frais	Montant TTC
L'Absie	Téléphonie 2 ^{ème} semestre 2025	151,20 €
	Canaux 2 ^e semestre 2025	128,30 €
	Total	279,50 €
Bressuire	Canaux 2 ^{ème} semestre 2025	1 368,58 €
Cerizay	Canaux 2 ^{ème} semestre 2025	427,68 €
Chiché	Canaux 2 ^{ème} semestre 2025	85,54 €
Cirières	Canaux 2 ^{ème} semestre 2025	128,30 €
Courlay	Canaux 2 ^{ème} semestre 2025	171,07 €
Faye l'Abbesse	Canaux 2 ^{ème} semestre 2025	171,07 €
La Forêt-sur-Sèvre	Téléphonie 2 ^{ème} semestre 2025	172,80 €
La Petite Boissière	Téléphonie 2 ^{ème} semestre 2025	151,20 €
	Canaux 2 ^{ème} semestre 2025	42,77 €
	Total	193,97 €
Nueil-Les-Aubiers	Canaux 2 ^{ème} semestre 2025	427,68 €
Mauléon	Téléphonie 2 ^{ème} semestre 2025	216,00 €
	Canaux 2 ^{ème} semestre 2025	641,52 €
	Total	857,52 €
Moncoutant-sur-sèvre	Canaux 2 ^{ème} semestre 2025	470,45 €
Saint-Maurice-Etusson	Canaux 2 ^{ème} semestre 2025	342,14 €
Saint-Paul-en-Gâtine	Canaux 2 ^{ème} semestre 2025	42,77 €

Les recettes sont imputées sur le budget concerné.

Le conseil communautaire est invité à :

- **procéder à la refacturation à chaque commune concernée des frais listés ci-dessus pour le 2^{ème} semestre 2025 selon les sommes indiquées par la présente délibération ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **19 DEC. 2025**
Notifié ou publié le **19 DEC. 2025**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.



(Signature)